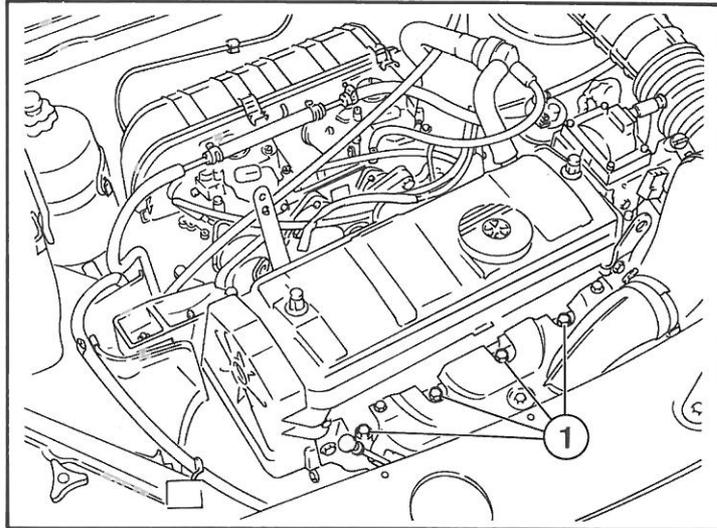


**MOTEUR TU2.4 "205 RALLYE"****Contrôle, Réglage du C.O.**

A partir du N° de moteur : 30 004, les moteurs TU2.4 sont équipés d'un nouveau collecteur d'échappement (**fig. A**) comportant 4 piquages munis de bouchons (**1**) pour le prélèvement des gaz.

Ce collecteur remplace en rechange l'ancien

**Fig. A**

- Ce dispositif nouveau permet au moyen d'un analyseur de gaz d'effectuer un réglage optimum de la richesse, cylindre par cylindre au ralenti moteur
- Un coffret pour prélèvement des gaz est commercialisé par la DPR sous la référence Atelier (-).0168 (**Fig.B**)

Méthode de contrôle du C.O.

(voir également Documentation Mécanique Additif N° 1 25 AM 01)

- Après dépose des bouchons du collecteur et la mise en place des raccords (2) brancher les tuyaux du répartiteur (3) sur les raccords

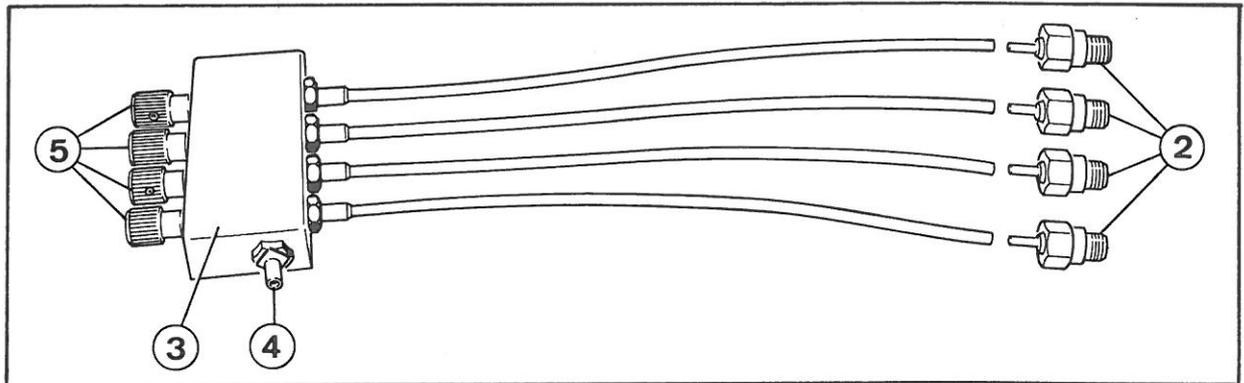


Fig B

- Connecter la sortie (4) du répartiteur sur le tuyau de l'analyseur de gaz.
- Ouvrir successivement chaque robinet (5) pour procéder au contrôle du C.O. de chaque cylindre.
- Agir si nécessaire sur la vis de richesse du corps de carburateur correspondant.
- Le C.O. doit être de : $2\% \pm 0,5$.
- Maintenir le régime de ralenti à : 900 tr/mn
- Refermer le robinet après chaque mesure.
- En fin d'opération, ouvrir les 4 robinets (5) du répartiteur pour vérifier la valeur globale du C.O. = $2\% \pm 0,5$.
- Déposer l'appareil et remettre en place les bouchons (1) Fig. A